

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017
DELIBERATION N° 63

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

L'an deux mil dix sept, le quatorze décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : Présents : M. ETCHEGARAY, Mmes DURRUTY, BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, MM. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, Mme BRAU-BOIRIE, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par M. LACASSAGNE, M. NEYS par M. SOROSTE, Mme LANGLOIS par M. ESMIEU, M. LALANNE par Mme JUZAN, M. SALANNE par M. POCQ, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY, M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DUHART, Mme TAIEB par Mme CASTEL, Mme CANDILLIER par M. ETCHEGARAY, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. DAUBISSE par M. ARCOUET, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, Mme WAGNER par M. IRIART

Absents non représentés : Mme BELBARAKA.

*Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
mairie le*

*Et du dépôt
au titre du contrôle
de légalité le*

Le Maire

Entendu le rapport de M. Esmieu,

OBJET : MOYENS GENERAUX – Transport de personnes – Signature des avenants n°1 aux marchés 15104 et 15105 suite au transfert de la compétence animation seniors du CCAS à la ville.

Par délibération en date du 9 avril 2015, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de groupement de commandes avec le centre communal d'action sociale (CCAS) afin de passer conjointement les deux marchés à bons de commandes suivants pour les années 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018, 2018/2019 :

- transport des enfants et des personnes retraitées sur la commune de Bayonne (marché n°15104 conclu avec la société Cars Sarro) ;
- transport des enfants et des personnes retraitées hors de la commune de Bayonne (marché n°15105 conclu avec la société Le Basque Bondissant).

A partir du 1^{er} janvier 2018, le service animations seniors du CCAS sera transféré à la ville de Bayonne. Ce service étant le seul au sein de l'entité CCAS à passer des commandes dans le cadre des marchés n° 15104 et 15105 pour le transport des personnes retraitées, la convention de groupement de commandes n'a plus lieu d'être. C'est pourquoi, par décision écrite notifiée le 23 octobre 2017, le CCAS a informé la Ville qu'il se retirait du groupement de commandes, entraînant ainsi la résiliation de la convention correspondante.

De plus, il convient de conclure des avenants aux marchés n°15104 et 15105 afin d'entériner le fait qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, la Ville de Bayonne devient la seule personne publique contractante et qu'à ce titre elle procédera à toutes les commandes concernant le transport des personnes retraitées.

Ce transfert des prestations à la Ville n'a aucun impact sur les montants maximum annuels de ces marchés qui restent les suivants :

- transport sur la commune de Bayonne : 74 500 € HT ;
- transport hors commune de Bayonne : 39 000 € HT.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n° 1 aux marchés n° 15104 et n° 15105 actant le transfert des commandes relatives au transport des personnes retraitées à la Ville de Bayonne et le fait que cette dernière devienne la seule personne publique contractante.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne